



## Le problème des réfugiés érythréens et soudanais en Israël un symptôme ?

### La loi fondamentale sur l'Etat-nation et la rupture du consensus autour d'Israël comme état juif et démocratique

Soirée débat au Centre Culturel Juif  
4 bis rue des Bains, Grenoble

le dimanche 16 septembre 2018 à 18 h 30

Entrée libre

avec

- **Yaël Aberdam**, militante pour les réfugiés, doctorante, (Israël)
- **Dr. Diddy Mymin Kahn**, cofondatrice et directrice de Kuchinate (Afrique du Sud)
- **Soeur Azezet Habtezghi Kidane**, codirectrice de Kuchinate (Erythrée)
- **Denis Charbit**, politologue, (Israël)

**Kuchinate** est une association destinée à soutenir ces femmes réfugiées d'Afrique de l'Est dont beaucoup sont des survivantes de trafics humains, de torture et d'abus sexuels. Les rassembler, les faire asseoir ensemble dans un environnement sécurisant pour créer des objets appartenant à leur culture africaine est thérapeutique, et aide ces femmes à vivre avec leur difficile réalité. Kuchinate leur permet également de gagner de l'argent et d'interagir avec le public israélien grâce à des ateliers et à des événements.

En Israël, 30 000 réfugiés d'Erythrée et du Soudan ne peuvent, en raison des conventions internationales, rentrer dans leur pays, où ils seraient condamnés à la torture et/ou à la mort. La plupart ont fui leur pays pour échapper à l'oppression islamiste ou nationaliste. Ils sont partis à pied, ont traversé les déserts. Ils ont été maltraités, rançonnés dans le Sinaï ; certains sont morts en chemin. Ils sont arrivés dans le seul pays de la région où ils avaient un espoir de survie. Mais ils n'y sont pas acceptés.

En 2012, dans un article intitulé « *La pente* », l'ancien ambassadeur d'Israël en France, Elie Barnavi, écrivait : « *Le nouveau projet de loi adopté en janvier par la Knesset a de quoi susciter les plus vives inquiétudes. Son but : l'emprisonnement sans jugement et pendant trois ans de tout immigrant illégal arrêté sur le territoire israélien. ...*

La Cour suprême a déclaré la loi anticonstitutionnelle, car, sous prétexte de réguler l'afflux de réfugiés elle privait hommes et femmes de leur liberté pour une durée de trois ans sans contrôle judiciaire de surcroît. Quelques années plus tard, une convention négociée par le premier ministre et le ministre de l'Intérieur avec le HCR (Haut-commissariat aux réfugiés) prévoyant l'intégration de quinze mille réfugiés et la répartition de quinze mille autres était unilatéralement abrogée par Benyamin Netanyahu qui céda à la pression xénophobe de son parti et de sa coalition réclamant leur expulsion pure et simple.

Des citoyens israéliens se mobilisent pour faire obtenir à ces réfugiés un statut leur permettant de rester dans le pays, d'y travailler, d'y avoir des droits. Ils ont souvent des enfants nés sur place, scolarisés, parlant hébreu. Récemment, plusieurs manifestations ont eu lieu à Tel Aviv pour soutenir leur cause.

Depuis 2012, la démocratie israélienne n'a cessé de glisser sur « *la pente* », pour aboutir en 2018 à l'adoption d'une Loi Fondamentale, définissant Israël comme l'Etat-Nation du Peuple Juif, dans le but de consacrer officiellement le statut discriminatoire des minorités non-juives vivant dans le pays.

Cette nouvelle loi de « L'Etat-Nation » a des implications fondamentales très profondes, et il est nécessaire d'en bien comprendre la signification.

Le Cercle Bernard Lazare – Grenoble se propose donc de recevoir des militants qui accompagnent les réfugiés, militants de l'association Kuchinate, dans laquelle des femmes réfugiées se prennent en charge elles-mêmes, et invite également le politologue Denis Charbit pour expliquer la nouvelle loi de « L'Etat-Nation ».

Cette invitation se fait en partenariat avec l'Ecole de la Paix, la section de l'Isère du Mouvement de la Paix et l'Espace des Cultures Juives.